

Commission d'Appel d'Offres

**Présentation pour validation du nouveau règlement intérieur
des commissions d'appel d'offres.**

Le **mardi 5 décembre 2017** à partir de 14 heures, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie :

NOM	FONCTION	présent(e)	excusé(e)
Mme Dominique GUICHARD	Présidente de la Commission d'Appel d'Offre de l'Office Public de l'Habitat Portes de France Thionville	X	
Mr Marc CHATEL	Administrateur de l'Office Public de l'Habitat Portes de France Thionville		X
Mr François-Xavier BAROTH	Administrateur de l'Office Public de l'Habitat Portes de France Thionville	X	

Invités présents :

NOM	FONCTION	présent(e)	excusé(e)
Mr Michaël SECULA	Directeur du Service Développement de l'Office Public de l'Habitat Portes de France Thionville	X	
Mr Pascal GILLIET	Directeur du Service Proximité et Maintenance de l'Office Public de l'Habitat Portes de France Thionville	X	
Mme Laura LAMANDE	Chargée des Affaires Juridiques du Service Développement de l'Office Public de l'habitat Portes de France Thionville	X	
Mme Catherine DEMANGEL	Assistance Administrative Marchés Publics de l'Office Public de l'habitat Portes de France Thionville	X	

La réunion s'est tenue au siège de l'Office Public de l'Habitat Portes de France Thionville, afin de procéder à la présentation et la validation du nouveau règlement intérieur des Commission d'Appel d'Offres de l'Office Public de l'habitat Portes de France Thionville.

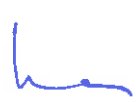
Considérant les dispositions relatives au décret n°2017-516 du 10 avril 2017 imposant aux O.P.H. P.D.T. de modifier la composition et le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, un nouveau règlement intérieur a été rédigé.

La lecture de ce nouveau règlement intérieur est exposée aux membres de la commission, désignés lors du Conseil d'Administration du 12 octobre 2017 (PV du 12 octobre 2017 – Point n°2.2 - joint en annexe) pour validation.

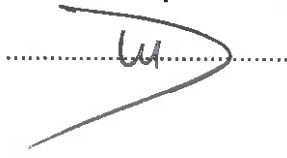
La Commission d'Appel d'Offres composée de trois membres désignés lors du Conseil d'Administration du 12 octobre 2017 **valide le règlement intérieur annexé.**

Les membres de la Commission :

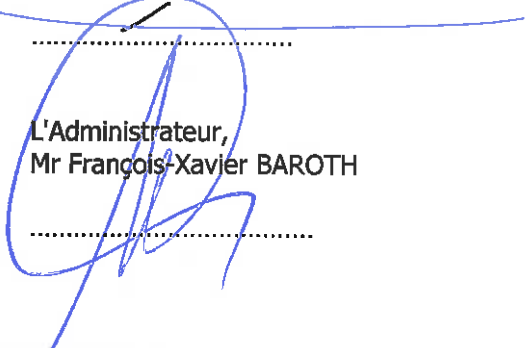
L'Administrateur,
Mr Marc CHATEL



La -Présidente,
Mme Dominique GUICHARD



L'Administrateur,
Mr François-Xavier BAROTH





REGLEMENT INTERIEUR

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

COMMISSION ACHATS

DECEMBRE 2017

Contenu du règlement intérieur

PREAMBULE	2
COMPETENCES ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 1 – Compétences de la CAO.....	3
ARTICLE 2 – Composition de la CAO	3
ARTICLE 3 – Avenant au marché	4
FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	4
ARTICLE 4 – Convocation de la CAO.....	4
ARTICLE 5 – Délégation de signature	4
ARTICLE 6 – Délais de convocation	4
ARTICLE 7 – Siège des suppléants	4
ARTICLE 8 - Conflits d'intérêts.....	4
ARTICLE 9 - Quorum	5
ARTICLE 10 – Réunions à Huis clos.....	5
ARTICLE 11 - Confidentialité	5
ARTICLE 12 - Vote.....	5
ARTICLE 13 – Procès-verbaux	5
COMPETENCES DU DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.P.F.T	6
ARTICLE 14 – Rôle du Directeur Général.....	6
ARTICLE 15 – Compétences du Directeur Général	6
ARTICLE 16 – Rapport détaillé du Directeur Général	6
COMPETENCES ET COMPOSITION DE LA COMMISSION ACHATS	7
ARTICLE 17 – Compétences de la Commission Achats	7
ARTICLE 18 – Composition de la Commission Achats.....	7
ARTICLE 19 – Application du Règlement Intérieur	7

REGLEMENT INTERIEUR COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

PREAMBULE

Dans l'objectif principal de simplification et de sécurisation de la commande publique, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, transposant la directive européenne 2014/24/UE du 26 février 2014 concernant la passation des marchés publics, a abrogé le Code des Marchés publics et l'ordonnance du 6 juin 2005.

A compter du 1^{er} avril 2016, les marchés des Offices Publics de l'Habitat sont soumis à l'**ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret n°2016-360 du 25 mars 2016.**

Toutefois, pour les marchés dont l'envoi à la publicité est antérieur, les règles de l'ordonnance du 6 juin 2005 s'appliquent pour la passation et l'exécution des marchés, ainsi que nos anciennes procédures (sauf la composition de la Commission d'Appels d'Offres et la Commission d'Attribution).

L'article 2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 définit les OPH comme des « *acheteurs autres que l'Etat, ses établissements publics à caractère autre qu'industriel et commercial, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements* ».

Le décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique, pris en application des lois n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi SAPIN II » et n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite « loi CAP », a modifié le Code de la Construction et de l'Habitation.

Ce décret clarifie les dispositions en matière de composition et rôle de la Commission d'Appel d'Offres, étend l'obligation à tous les acheteurs soumis à la loi MOP de recourir au concours pour la passation de leurs marchés publics de maîtrise d'œuvre supérieurs aux seuils européens et supprime certaines obligations prévues par le décret du 25 mars 2016 (avances, acomptes et régime des paiements).

Le présent règlement a pour objet de fixer la composition, les modalités de fonctionnement et les pouvoirs de la Commission d'Appel d'Offres conformément à l'article 27 du décret n°2017-516 du 10 avril 2017 qui dispose « la Commission d'Appel d'Offres établit son règlement intérieur ».

L'Office s'engage à respecter les principes de la commande publique :

- ❖ **Liberté d'accès à la commande publique**
- ❖ **Transparence des procédures**
- ❖ **Egalité de traitement des candidats**

Ce document est consultable au siège de l'O.P.H.P.F.T. et sur le site internet de l'Office.

an
DG
2
XB

COMPETENCES ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 1 – Compétences de la CAO

La présente Commission d'Appel d'Offres se réunit pour l'analyse des marchés passés en procédure formalisée, soit pour les marchés d'un montant égal ou supérieur aux seuils européens fixés par le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique, savoir :

- Egal ou supérieur à 5.225.000,00€ HT pour les marchés de travaux ;
- Egal ou supérieur à 209.000,00€ HT pour les marchés de fournitures et services.

La valeur de ces seuils est actualisée tous les deux ans par la Commission Européenne. Les nouveaux seuils européens seront applicables du 1^{er} janvier 2018 au 30 décembre 2019.

La Commission d'Appel d'Offres est compétente pour l'analyse des candidatures et offres des marchés passés suivant les procédures suivantes :

- L'appel d'offres ouvert conformément aux articles 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
- L'appel d'offres restreint conformément aux articles 69 et 70 du décret visé ci-dessus,
- La procédure concurrentielle avec négociation (PCN) ; (articles 71 à 73),
- Le dialogue compétitif (articles 75 et 76),
- Le concours (articles 88 et 89).

La Commission adopte son Règlement Intérieur, procède à l'ouverture des plis et émet son avis sur les candidatures et offres avant décision finale du Directeur Général de l'O.P.H.P.F.T.

L'avis de la Commission est consultatif.

ARTICLE 2 – Composition de la CAO

La Commission d'Appel d'Offres est composée de trois (3) Membres titulaires, parmi lesquels le Président, et de trois (3) suppléants attitrés, conformément à la décision du Conseil d'Administration prise en date du 12 octobre 2017 :

Titulaires : Madame Dominique GUICHARD, désignée Présidente de la Commission,
Monsieur François-Xavier BAROTH,
Monsieur Léon HOFF,

Suppléants attitrés : Madame Julie VAUDEMONT, suppléante de Madame Dominique GUICHARD,
Monsieur Thierry DEGLIN, suppléant de Monsieur François-Xavier BAROTH,
Monsieur Marc CHATEL, suppléant de Monsieur Léon HOFF.

ARTICLE 3 – Avenant au marché

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à cinq (5) pourcent est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres.

Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres lui est préalablement transmis.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 4 – Convocation de la CAO

La Commission se réunit sur convocation de son Président, qui fixe l'ordre du jour. Cette convocation peut être envoyée par tout moyen, par voie électronique ou postale. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci.

ARTICLE 5 – Délégation de signature

Le Président délègue sa signature pour les missions visées à l'article 4 au Directeur du Service Développement de l'O.P.H.P.F.T., Monsieur Michael SECULA.

Le présent Règlement Intérieur et la décision du Conseil d'Administration du 12 octobre 2017, autorisant le Président de la Commission à déléguer sa signature en application des dispositions visées ci-dessus, font l'objet d'une publicité sur le site de l'O.P.H.P.F.T. sis 26 Avenue Albert 1^{er} à Thionville, à la rubrique "PRO".

ARTICLE 6 – Délais de convocation

Sauf urgence, les Membres de la Commission reçoivent, cinq (5) jours au moins avant la date de la réunion, une convocation comportant l'ordre du jour et, le cas échéant, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites.

ARTICLE 7 – Sièges des suppléants

Dans le cas où un Membre de la Commission ne peut participer à une séance, il est remplacé par son suppléant attitré.

Un suppléant ne peut siéger qu'en l'absence du titulaire.

ARTICLE 8 - Conflits d'intérêts

Les Membres de la Commission ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet.

Un Membre de la Commission intéressé à un dossier se fait remplacer par un suppléant.

as
DG-4
XB

ARTICLE 9 - Quorum

Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des Membres composant la Commission sont présents. Lorsque le quorum n'est pas atteint, la Commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

ARTICLE 10 – Réunions à Huis clos

Le Secrétariat de la Commission est assuré par les Services de l'O.P.H.P.F.T. et le personnel compétent peut assister aux séances, sans participer aux débats.

Peuvent également assister aux séances les techniciens, services utilisateurs et prestataires extérieurs chargés de l'analyse des candidatures et offres.

Sur décision de son Président, la Commission peut entendre tout employé, salarié ou cadre de l'Office, y compris son Directeur Général ou toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Les débats ne sont pas publics.

ARTICLE 11 - Confidentialité

Le contenu des échanges et informations données pendant les réunions est strictement confidentiel. A cet effet notamment, les rapports d'analyse des offres le sont également.

ARTICLE 12 - Vote

La Commission se prononce à la majorité des voix des Membres présents.

Dans le cas d'absence ou d'abstention d'un des Membres, le Président a voix prépondérante.

ARTICLE 13 – Procès-verbaux

Le procès-verbal de la réunion de la Commission, rédigé par le Secrétariat Administratif, indique le nom et la qualité des Membres présents, les questions traitées au cours de la séance et le sens de chacune des délibérations.

Tout Membre de la Commission peut demander qu'il soit fait mention de son désaccord avec l'avis rendu.

L'avis de la Commission d'Appel d'Offres est transmis au Directeur Général de l'Office pour décision définitive d'attribution des marchés.

COMPETENCES DU DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.P.F.T.

ARTICLE 14 – Rôle du Directeur Général

Le Directeur Général de l'O.P.H.P.F.T. n'est plus Membre de la Commission.

Le Directeur Général de l'O.P.H.P.F.T. n'est plus Président de la Commission.

Le Directeur Général prend les décisions relatives aux marchés de l'O.P.H.P.F.T., détaillées à l'article 15 du présent règlement au vu, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

Le Directeur Général n'est pas lié par l'avis de la Commission.

ARTICLE 15 – Compétences du Directeur Général

Le Directeur Général est compétent pour prendre les décisions relatives aux marchés de l'office, savoir :

- Prend l'initiative des procédures de passation de tous les types de marché,
- Approuve le rapport d'analyse des offres,
- Désigne les candidats retenus,
- Elimine les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables,
- Elimine les offres anormalement basses,
- Prononce la déclaration sans suite ou d'infructuosité,
- Négocie,
- Attribue le marché,
- Signe le marché.

ARTICLE 16 – Rapport détaillé du Directeur Général

Le Directeur Général produit un rapport détaillé exposant les motivations des décisions relevant de sa compétence lorsqu'elles sont contraires à l'avis rendu par les Membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le rapport est transmis à la Commission lors de la prochaine séance pour information.

COMPETENCES ET COMPOSITION DE LA COMMISSION ACHATS

L'O.P.H.P.F.T. a proposé de constituer une Commission Achats composée des Membres de la Commission d'Appel d'Offres et des Membres du Comité de Direction de l'O.P.H.P.F.T., pour donner un avis consultatif sur les achats d'un montant compris en dessous des seuils de Procédure Formalisée.

ARTICLE 17 – Compétences de la Commission Achats

La Commission Achats se réunit pour l'analyse des marchés passés en procédure adaptée, soit pour les achats d'un montant compris entre :

- 25.000,00€ HT et 5.225.000,00€ HT pour les marchés de travaux ;
- 25.000,00€ HT et 209.000,00€ HT pour les marchés de fournitures et services.

ARTICLE 18 – Composition de la Commission Achats

La Commission Achats est composée des Membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Comité de Direction de l'O.P.H.P.F.T.

ARTICLE 19 – Application du Règlement Intérieur

L'ensemble des articles du présent Règlement Intérieur sont applicables à la Commission Achats excepté les articles 14 relatif à l'absence du Directeur Général de l'O.P.H.P.F.T. au sein de la Commission d'Appel d'Offres et l'article 3 relatif aux avenants.

Fait à Thionville, le 5 décembre 2017,
En deux exemplaires originaux,

Monsieur François-Xavier BAROTH,
Membre titulaire,

Madame Dominique GUICHARD,
Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Monsieur Léon HOFF
représenté par son suppléant,
Monsieur Marc CHATEL,

Extrait du Procès-Verbal
Réunion du 12 octobre 2017

du Conseil d'Administration de l'Office Public
de l'Habitat Portes de France Thionville

POINT N°2.1 – Composition, fonctionnement et compétences des commissions d'appel d'offres et achats suite à la réforme de la commande publique
Dissolution de l'actuelle commission d'appel d'offres - Abrogation de l'actuel règlement intérieur

PRESENTS

Reçu
A la sous-préfecture de Thionville
Le 17 OCT. 2017

Monsieur	Pierre CUNY	Président
Madame	Dominique GUICHARD	Vice-Présidente
Madame	Fawzya AYACHE	Administrateur
Madame	Catherine BAILLOT	Administrateur
Monsieur	Robert BALTHAZARD	Administrateur
Monsieur	François-Xavier BAROTH	Administrateur
Monsieur	Patrick BECKER	Administrateur
Monsieur	Marc CHATEL	Administrateur
Monsieur	Léon HOFF	Administrateur
Monsieur	Jean KLOP	Administrateur
Madame	Marie-Paule LOUREIRO	Administrateur
Madame	Jacqueline LUX	Administrateur
Monsieur	Robert MALGRAS	Administrateur
Monsieur	Philippe MARCEAU	Administrateur
Madame	Julle VAUDEMONT	Administrateur

EXCUSES

Monsieur	Thierry DEGLIN	Administrateur
Madame	Stéphanie KIS-REPERT	Administrateur
Monsieur	Michel LIEBGOTT	Administrateur
Monsieur	Patrick LUXEMBOURGER	Administrateur
Monsieur	Jean-Marc MARX	Administrateur
Monsieur	Yves PROVOT	Administrateur
Monsieur	Henri SEIBERLING	Administrateur
Monsieur	Laurent STEICHEN	Administrateur
Madame	Marie-Rose SIVRE	Représentante du Préfet - D.D.T.

**ASSISTAIENT
EGALEMENT**

Madame	Bernadette HUERTAS	Directeur Général
Monsieur	Frédéric PAUTTE	Directeur Général Adjoint
Monsieur	Pascal FISCHER	Responsable Comptable et Financier
Monsieur	Michael SECULA	Directeur du Développement
Monsieur	Pascal GILLIET	Directeur Proximité et Maintenance
Madame	Catherine DEMANGEL	Assistante Administrative Représentante des DUP
Madame	Catherine PIPERATO	Assistante de Direction, Secrétariat du Conseil d'Administration

an
DG
XB

ORIGINAL

Point 2.1

**Composition, fonctionnement et compétences des commissions d'appel d'offres et achats
suite à la réforme de la commande publique**

**Dissolution de l'actuelle commission d'appel d'offres
Abrogation de l'actuel règlement intérieur**

Considérant les dispositions relatives au décret n°2017-516 du 10 avril 2017 imposant aux O.P.H. de modifier la composition et le fonctionnement de la commission d'appel d'offres, il est demandé au Conseil d'Administration :

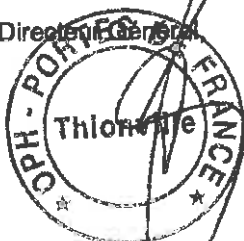
- De prendre acte de la dissolution de l'actuelle commission d'appel d'offres et de la révocation de l'ensemble de ses membres ;
- De prendre acte de l'abrogation du règlement intérieur applicable jusqu'à ce jour.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et être passé au vote, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De prendre acte de la dissolution de l'actuelle commission d'appel d'offres et de la révocation de l'ensemble de ses membres ;
- De prendre acte de l'abrogation du règlement intérieur applicable jusqu'à ce jour.

Pour copie conforme
Thionville, le 16 octobre 2017

Le Directeur Général



Bernadette HUERTAS



Fait et délibéré en séance

an
de
XB

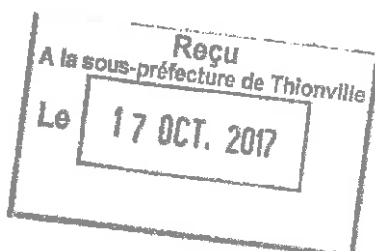
Extrait du PROCES-VERBAL
Réunion du 12 octobre 2017

du Conseil d'Administration de l'Office Public
de l'Habitat Portes de France Thionville

**POINT N°2.2 – Composition, fonctionnement et compétences des commissions d'appel d'offres et achats suite à la réforme de la commande publique
Constitution d'une nouvelle commission d'appel d'offres**

PRESENTS

Monsieur	Pierre CUNY	Président
Madame	Dominique GUICHARD	Vice-Présidente
Madame	Fawzya AYACHE	Administrateur
Madame	Catherine BAILLOT	Administrateur
Monsieur	Robert BALTHAZARD	Administrateur
Monsieur	François-Xavier BAROTH	Administrateur
Monsieur	Patrick BECKER	Administrateur
Monsieur	Marc CHATEL	Administrateur
Monsieur	Léon HOFF	Administrateur
Monsieur	Jean KLOP	Administrateur
Madame	Marie-Paule LOUREIRO	Administrateur
Madame	Jacqueline LUX	Administrateur
Monsieur	Robert MALGRAS	Administrateur
Monsieur	Phillippe MARCEAU	Administrateur
Madame	Julie VAUDEMONT	Administrateur



EXCUSES

Monsieur	Thierry DEGLIN	Administrateur
Madame	Stéphanie KIS-REPPERT	Administrateur
Monsieur	Michel LIEBGOTT	Administrateur
Monsieur	Patrick LUXEMBOURGER	Administrateur
Monsieur	Jean-Marc MARX	Administrateur
Monsieur	Yves PROVOT	Administrateur
Monsieur	Henri SEIBERLING	Administrateur
Monsieur	Laurent STEICHEN	Administrateur
Madame	Marie-Rose SIVRE	Représentante du Préfet - D.D.T.

**ASSISTAIENT
EGALEMENT**

Madame	Bernadette HUERTAS	Directeur Général
Monsieur	Frédéric PAUTTE	Directeur Général Adjoint
Monsieur	Pascal FISCHER	Responsable Comptable et Financier
Monsieur	Michael SECULA	Directeur du Développement
Monsieur	Pascal GILLIET	Directeur Proximité et Maintenance
Madame	Catherine DEMANGEL	Assistante Administrative Représentante des DUP
Madame	Catherine PIPERATO	Assistante de Direction, Secrétariat du Conseil d'Administration

an
DG
NB

Point 2.2

Composition, fonctionnement et compétences des commissions d'appel d'offres et achats suite à la réforme de la commande publique

Constitution d'une nouvelle commission d'appel d'offres

Considérant les dispositions relatives au décret n°2017-516 du 10 avril 2017 imposant aux O.P.H. de modifier la composition et le fonctionnement de la commission d'appel d'offres, il est demandé au Conseil d'Administration :

- De procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et précisément :
 - De désigner trois membres titulaires y compris le Président de la commission d'appel d'offres,
 - De désigner trois suppléants attitrés.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et être passé au vote, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et précisément :
 - De désigner trois membres titulaires y compris le Président de la commission d'appel d'offres,
 - **Madame Dominique GUICHARD,**
 - **Monsieur François-Xavier BAROTH,**
 - **Monsieur Léon HOFF**
 - De désigner trois suppléants attitrés.
 - **Madame Julie VAUDEMONT,**
 - **Monsieur Thierry DEGLIN,**
 - **Monsieur Marc CHATEL**

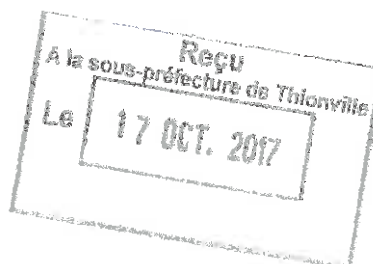
Pour copie conforme
Thionville, le 16 octobre 2017

Fait et délibéré en séance

Le Directeur Général



Bernadette HUERTAS



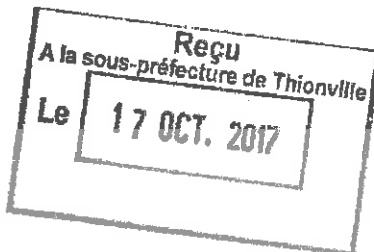
Extrait du PROCES-VERBAL
Réunion du 12 octobre 2017

du Conseil d'Administration de l'Office Public
de l'Habitat Portes de France Thionville

POINT N°2.3 - Composition, fonctionnement et compétences des commissions d'appel d'offres et achats suite à la réforme de la commande publique
instauration d'une commission achats

PRESENTS

Monsieur	Pierre CUNY	Président
Madame	Dominique GUICHARD	Vice-Présidente
Madame	Fawzya AYACHE	Administrateur
Madame	Catherine BAILLOT	Administrateur
Monsieur	Robert BALTHAZARD	Administrateur
Monsieur	François-Xavier BAROTH	Administrateur
Monsieur	Patrick BECKER	Administrateur
Monsieur	Marc CHATEL	Administrateur
Monsieur	Léon HOFF	Administrateur
Monsieur	Jean KLOP	Administrateur
Madame	Marie-Paule LOUREIRO	Administrateur
Madame	Jacqueline LUX	Administrateur
Monsieur	Robert MALGRAS	Administrateur
Monsieur	Phillippe MARCEAU	Administrateur
Madame	Julie VAUDEMONT	Administrateur



EXCUSES

Monsieur	Thierry DEGLIN	Administrateur
Madame	Stéphanie KIS-REPERT	Administrateur
Monsieur	Michel LIEBGOTT	Administrateur
Monsieur	Patrick LUXEMBOURGER	Administrateur
Monsieur	Jean-Marc MARX	Administrateur
Monsieur	Yves PROVOT	Administrateur
Monsieur	Henri SEIBERLING	Administrateur
Monsieur	Laurent STEICHEN	Administrateur
Madame	Marie-Rose SIVRE	Représentante du Préfet - D.D.T.

**ASSISTAIENT
EGALEMENT**

Madame	Bernadette HUERTAS	Directeur Général
Monsieur	Frédéric PAUTTE	Directeur Général Adjoint
Monsieur	Pascal FISCHER	Responsable Comptable et Financier
Monsieur	Michael SECULA	Directeur du Développement
Monsieur	Pascal GILLIET	Directeur Proximité et Maintenance
Madame	Catherine DEMANGEL	Assistante Administrative Représentante des DUP
Madame	Catherine PIPERATO	Assistante de Direction, Secrétariat du Conseil d'Administration

ORIGINAL

Point 2.3

Composition, fonctionnement et compétences des commissions d'appel d'offres et achats suite à la réforme de la commande publique

Instauration d'une commission achats

Considérant les dispositions relatives au décret n°2017-516 du 10 avril 2017 imposant aux O.P.H. de modifier la composition et le fonctionnement de la commission d'appel d'offres, il est demandé au Conseil d'Administration :

• D'autoriser la mise en place d'une commission achats composée des membres de la commission d'appel d'offres et du Comité de Direction de l'OPH pour l'analyse des marchés passés en procédure adaptée, soit pour les achats d'un montant compris entre :

- 25.000,00€ HT et 5.225.000,00€ HT pour les marchés de travaux ;
- 25.000,00€ HT et 209.000,00€ HT pour les marchés de fournitures et services.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et être passé au vote, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

• D'autoriser la mise en place d'une commission achats composée des membres de la commission d'appel d'offres et du Comité de Direction de l'OPH pour l'analyse des marchés passés en procédure adaptée, soit pour les achats d'un montant compris entre :

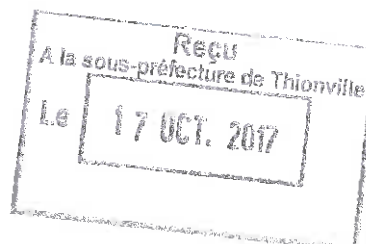
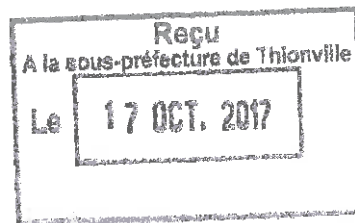
- 25.000,00€ HT et 5.225.000,00€ HT pour les marchés de travaux ;
- 25.000,00€ HT et 209.000,00€ HT pour les marchés de fournitures et services.

Pour copie conforme
Thionville, le 16 octobre 2017

Fait et délibéré en séance

Le Directeur Général,


Bernadette HUERTAS



Handwritten initials: CG, DG, HB

ORIGINAL

du Conseil d'Administration de l'Office Public
de l'Habitat Portes de France Thionville

POINT N°2.4 – Composition, fonctionnement et compétences des commissions d'appel d'offres et achats suite à la réforme de la commande publique
Application du nouveau règlement intérieur
Délégation de signature du Président des commissions d'appel d'offres et achats

PRESENTS

Monsieur	Pierre CUNY	Président
Madame	Dominique GUICHARD	Vice-Présidente
Madame	Fawzya AYACHE	Administrateur
Madame	Catherine BAILLOT	Administrateur
Monsieur	Robert BALTHAZARD	Administrateur
Monsieur	François-Xavier BAROTH	Administrateur
Monsieur	Patrick BECKER	Administrateur
Monsieur	Marc CHATEL	Administrateur
Monsieur	Léon HOFF	Administrateur
Monsieur	Jean KLOP	Administrateur
Madame	Marie-Paule LOUREIRO	Administrateur
Madame	Jacqueline LUX	Administrateur
Monsieur	Robert MALGRAS	Administrateur
Monsieur	Philippe MARCEAU	Administrateur
Madame	Julie VAUDEMONT	Administrateur

Reçu
A la sous-préfecture de Thionville
Le **17 OCT. 2017**

EXCUSES

Monsieur	Thierry DEGLIN	Administrateur
Madame	Stéphanie KIS-REPERT	Administrateur
Monsieur	Michel LIEBGOTT	Administrateur
Monsieur	Patrick LUXEMBOURGER	Administrateur
Monsieur	Jean-Marc MARX	Administrateur
Monsieur	Yves PROVOT	Administrateur
Monsieur	Henri SEIBERLING	Administrateur
Monsieur	Laurent STEICHEN	Administrateur
Madame	Marie-Rose SIVRE	Représentante du Préfet - D.D.T.

**ASSISTAIENT
EGALEMENT**

Madame	Bernadette HUERTAS	Directeur Général
Monsieur	Frédéric PAUTTE	Directeur Général Adjoint
Monsieur	Pascal FISCHER	Responsable Comptable et Financier
Monsieur	Michael SECULA	Directeur du Développement
Monsieur	Pascal GILLIET	Directeur Proximité et Maintenance
Madame	Catherine DEMANGEL	Assistante Administrative Représentante des DUP
Madame	Catherine PIPERATO	Assistante de Direction, Secrétariat du Conseil d'Administration

Handwritten initials and a small box at the bottom right of the page.

ORIGINAL

Regie
A la sous-préfecture de Thionville
Le 17 OCT. 2017

Point 2.4

Composition, fonctionnement et compétences des commissions d'appel d'offres et achats suite à la réforme de la commande publique

**Application du nouveau règlement intérieur
Délégation de signature du Président des commissions d'appel d'offres et achats**

Considérant les dispositions relatives au décret n°2017-516 du 10 avril 2017 imposant aux O.P.H. de modifier la composition et le fonctionnement de la commission d'appel d'offres :

- Le Service Développement demande au Conseil d'Administration :
- De prendre acte que le règlement intérieur de la nouvelle commission d'appel d'offres sera validée par celle-ci lors de sa première séance ;
- D'autoriser l'application du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres à la commission achats dans toutes ses dispositions ;
- Le Président des commissions d'appel d'offres et achats demande au Conseil d'Administration :
- D'autoriser la délégation de signature au profit du personnel en charge du secrétariat administratif pour les missions suivantes :

La convocation de la commission ;

La rédaction des procès-verbaux rendant compte des positions des membres de la commission ;

- D'autoriser l'inscription de la délégation de signature au profit du personnel en charge du secrétariat administratif pour les missions citées ci-dessus au règlement intérieur de la commission ;
- De prendre acte que le Président désignera la personne qui assurera les missions citées ci-dessus lors de la prochaine commission.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et être passé au vote, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Le Service Développement demande au Conseil d'Administration
- De prendre acte que le règlement intérieur de la nouvelle commission d'appel d'offres sera validée par celle-ci lors de sa première séance ;
- D'autoriser l'application du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres à la commission achats dans toutes ses dispositions ;
- Le Président des commissions d'appel d'offres et achats demande au Conseil d'Administration :
- D'autoriser la délégation de signature au profit du personnel en charge du secrétariat administratif pour les missions suivantes :

La convocation de la commission ;

La rédaction des procès-verbaux rendant compte des positions des membres de la commission ;

- D'autoriser l'inscription de la délégation de signature au profit du personnel en charge du secrétariat administratif pour les missions citées ci-dessus au règlement intérieur de la commission ;
- De prendre acte que le Président désignera la personne qui assurera les missions citées ci-dessus lors de la prochaine commission.

am
XB

ORIGINAL

Pour copie conforme
Thionville, le 16 octobre 2017

Fait et délibéré en séance

Le Directeur Général,


Bernadette HUERTAS

Reçu
A la sous-préfecture de Thionville
Le 17 OCT. 2017

ca
DG
XD

Thionville, le 24 novembre 2017

Madame Dominique GUICHARD

24 rue de la Briquerie
57100 THIONVILLE

Réf. : BH/MS/CD/2017-226
Service Développement

Objet : Commission d'Appel d'Offres

Madame la Présidente,

L'Office Public de l'Habitat a l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine commission d'appel d'offres, **avec obligation de quorum**, qui aura lieu le :

**Mardi 5 décembre 2017
à 14 heures**

au siège de l'O.P.H. Portes de France Thionville 26, avenue Albert 1^{er} à 57100 Thionville.

Celle-ci concernera :

➤ **la présentation et la validation du nouveau règlement intérieur des commissions d'appel d'offres.**

Pour cette commission d'Appel d'Offres, seront invités :

- Michaël SECULA, Directeur du Développement de l'OPH PFT,
- Pascal GILLIET, Directeur du service Proximité et Maintenance de l'OPH PFT,
- Laura LAMANDE, Chargée des affaires juridiques du service développement de l'OPH PFT,
- Catherine DEMANGEL, Assistante administrative Marchés Publics de l'OPH PFT.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général,


Bernadette HUERTAS

Thionville, le 24 novembre 2017

Monsieur François-Xavier BAROTH

1 rue des Marguerites
57100 THIONVILLE

Réf. : BH/MS/CD/2017-226
Service Développement

Objet : Commission d'Appel d'Offres

Monsieur l'Administrateur,

L'Office Public de l'Habitat a l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine commission d'appel d'offres, **avec obligation de quorum**, qui aura lieu le :

**Mardi 5 décembre 2017
à 14 heures**

au siège de l'O.P.H. Portes de France Thionville 26, avenue Albert 1^{er} à 57100 Thionville.

Celle-ci concernera :

➤ **la présentation et la validation du nouveau règlement intérieur des commissions d'appel d'offres.**

Pour cette commission d'Appel d'Offres, seront invités :

- Michaël SECULA, Directeur du Développement de l'OPH PFT,
- Pascal GILLIET, Directeur du service Proximité et Maintenance de l'OPH PFT,
- Laura LAMANDE, Chargée des affaires juridiques du service développement de l'OPH PFT,
- Catherine DEMANGEL, Assistante administrative Marchés Publics de l'OPH PFT.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Administrateur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général,



Bernadette HUERTAS

Thionville, le 24 novembre 2017

Monsieur Marc CHATEL

6 rue Châteaubriand
57100 THIONVILLE

Réf. : BH/MS/CD/2017-226
Service Développement

Objet : Commission d'Appel d'Offres

Monsieur l'Administrateur,

L'Office Public de l'Habitat a l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine commission d'appel d'offres, **avec obligation de quorum**, qui aura lieu le :

**Mardi 5 décembre 2017
à 14 heures**

au siège de l'O.P.H. Portes de France Thionville 26, avenue Albert 1^{er} à 57100 Thionville.

Celle-ci concernera :

➤ **la présentation et la validation du nouveau règlement intérieur des commissions d'appel d'offres.**

Pour cette commission d'Appel d'Offres, seront invités :

- Michaël SECULA, Directeur du Développement de l'OPH PFT,
- Pascal GILLIET, Directeur du service Proximité et Maintenance de l'OPH PFT,
- Laura LAMANDE, Chargée des affaires juridiques du service développement de l'OPH PFT,
- Catherine DEMANGEL, Assistante administrative Marchés Publics de l'OPH PFT.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Administrateur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général,



Bénadette HUERTAS

Commissions du 5 décembre 2017 à partir de 14h00

Ordre du Jour :

Commission d'Appel d'Offres :

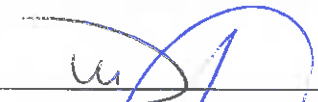
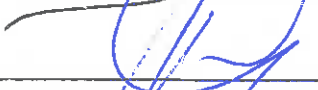
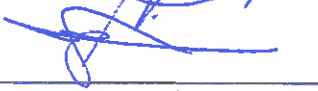




- Présentation et la validation du nouveau Règlement Intérieur des Commissions d'Appel d'Offres,
- Ouverture des plis des opérations suivantes :**
- Souscription de différents contrats d'assurances pour le compte de l'OPH (Procédure Formalisée).

Commission Achats :

Ouverture des plis des opérations suivantes :

- Procédure Adaptée pour la réhabilitation CYGNE Lot : Démolition / Gros-œuvre
- Procédure Adaptée pour les travaux de gros-œuvre dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée de 2017 (7 groupes),
- Marché subséquent pour les travaux de peinture Groupe VAUBAN
- Marché subséquent pour les travaux des revêtements de sols Groupe VAUBAN,
- Marché subséquent pour les travaux d'électricité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée de 2017 (7 groupes).

PARTICIPANTS

Prénom NOM	Organisme	Signature
Dominique GUICHARD	Administrateur	
FX BAROTH	Administrateur	
Bernadette HUERTAS	OPAPAT DG.	
Lucea Lamandé	OPMPFT.	
Pascal GILLIE	OPH PFT.	
Vincent BOCK	OPH PFT	
Michael SECURA	OPH PFT	
Catherine JENANGEL	OPH PFT	